



Département du Finistère  
Commune de Clohars-Carnoët Publié le 21 MARS 2025

**DECISION n° 2025-11**  
**DOMAINE DE LA DECISION : 7.5 Subventions**  
**Demande de subvention pour le passage aux leds de l'éclairage du stade de foot**

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020- 53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégations au Maire, et notamment son alinéa 26,  
Considérant le projet de passage aux leds de l'éclairage du stade de foot,

**DECIDE**

**Article 1 :** De déposer auprès de la Fédération Française de Foot un dossier de demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	€ HT	Libellé	€ HT
Travaux	25 958,40	FAFA	10 000,00
		Autofinancement	15 958,40
<b>TOTAL</b>	<b>25 958,40</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 958,40</b>

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera publié sur le site internet de la collectivité.

**Article 3 :** Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère et M. le Comptable public de Rosporden.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,  
Le 20 mars 2025,  
Le Maire,  
Jacques JULOUX



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.*